

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTES - 4401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 07/04/2025 - 5432 - 2013 B 02257 - 797 707 445 - A2Z FG CORP



Bilan simplifié

Déposé au Greffe

le 17 MARS 2025

sous le N° 5432.

RCS N° 1332277.

A - ACTIF

	Brut	AMORTISSEMENTS Pr. cumulés	NET ÉVALUÉ plus en M
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	2 561		2 561
Immobilisations financières (1)	515		515
TOTAL I (5)	3 076		3 076
TOTAL GENERAL (I + II)	3 076		3 076

B - PASSIF

	NET ÉVALUÉ plus en M
1 - Capitaux propres	
Capital social ou individuel	561
Résultat de l'exercice	-47
TOTAL I	514
3 - Dettes (4)	
Emprunts et dettes assimilées	1 026
TOTAL III	1 026
TOTAL GENERAL (I + II + III)	1 540



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065-BIS

(Applicable à compter du
31/12/2022)

Impôt sur les sociétés
Annexe à la déclaration n° 2065

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case





Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

CHARGES D'EXPLOITATION

Impôts, taxes et versements assimilés	47
Total des charges d'exploitation (II)	47
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-47
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)	-47

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		47
1 - RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		47
2 - RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		47

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case



Approbation des comptes A2Z FG Corp de l'exercice 2023

L'an 2024, le 10 Fevrier, à Orvault, M. Gouin Florian, associé unique et président de la société A2Z FG Corp., société par actions simplifiée au capital de 10€, immatriculée au RCS de Nantes sous le numéro 797 707 445, et dont le siège social est situé 5 rue de la baronniere, 44700 Orvault.

Après avoir exposé qu'il a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 Decembre 2023,

A pris les décisions ci-après relatives à :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Decembre 2023;
- l'affectation du résultat ;

Première décision :

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 Decembre 2023 et se soldant par une perte de 47 euros.

Deuxième décision :

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 47 € au compte report à nouveau.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

10.2.24

